Nos ambitions

Nos pratiques managériales

# 2. Nos engagements qualité Politique institutionnelle 2020-2026 état : 2012

Être un modèle et une référence au sein des établissements professionnels et un partenaire participatif au concept de formation

Notre pratique managériale veut s'assurer que les élèves, les enseignants et les collaborateurs puissent exercer leur rôle

dans les meilleures conditions possibles tout en respectant naturellement le positionnement et le rôle de l'autre

es paisser de 10% par an sur les 5 un en maximiser l'utilisation dans et et Respecter nos budgets Rechercher les causes prochaines années Finances

**Absentéisme** 

out pédagogique

ersonnel

qui bon les de li'up nouveaux besoins et exigences le personne normes demandées au sein soit un vrai partenaire public cible et onctionnement dne enseignant de notre S'assurer participe

différents Reconnaissance de nos pairs écouté les acteur dans un reconnu éseaux Être

et

Permettre à notre public cible de réaliser en pleine conscience rôle primordial qu'il joue leur formation et développement personnel dans Ф

**Bénéficiaires** 

Wission et valeurs

# Charte du CFP SHR

## Qualité de la formation

- Proposer aux jeunes des formations pertinentes et certifiantes de qualité, grâce à la dynamique de co-construction menée avec les Branches Professionnelles, les Entreprises, les Autorités dans le respect des lois, règlements et ordonnances fédérales.
- 1.2. Veiller à la cohésion entre formation généraliste et professionnelle de telle sorte que leurs compétences sociales acquises en culture générale favorisent leur bien-être en société, ainsi qu'insertion et évolution dans le monde professionnel.

#### 2. Qualité de l'encadrement

- 2.1. Les équipes éducatives sont composées de professionnels dont les connaissances sont régulièrement mises en corrélation avec les besoins du marché et privilégient les méthodes pédagogiques actives permettant autonomie dans l'action et prise consciente de leurs rôles et de leurs responsabilités.
- 2.2. Assurer aux apprentis un accompagnement personnalisé de la formation en phase avec les réalités de l'entreprise grâce aux relations nouées et entretenues avec ces dernières, tout autant qu'avec les autorités et le tissu familial.
- 2.3. Les équipes éducatives intègrent dans leur enseignement l'utilisation pertinente et qualitative des outils numériques comme aide à la pédagogie.

#### 3. Qualité du perfectionnement

- Présenter en permanence et sous toutes ses formes pour renforcer l'adéquation pédagogique à l'évolution du métier choisi, pour en renforcer l'attractivité et en consolider les perspectives d'avenir.
- 3.2. Développer et affiner les indicateurs de mesure de situation et de progrès pour accélérer l'identification de soucis potentiels et le renforcement des points positifs.

### 4. Qualité du rôle social

- 4.1. Accompagner les jeunes et les adultes dans leur diversité et dans le respect des exigences du centre de formation et favoriser l'écoute et l'accueil.
- 4.2. Mesures régulières de l'objectivisme et de la neutralité des enseignants afin d'éviter les raccourcis mentaux liés à la première impression, à la perception de récidives liées à des pathologies difficilement identifiables pour de noninitiés et les interprétations issues du vécu personnel.
- 4.3. Prendre en compte le handicap pour un apprentissage réellement ouvert à tous.
- 4.4. Aider les apprentis dans leurs démarches touchant à leurs conditions matérielles d'hébergement, de transport, de vie sociale, culturelle et de loisirs.
- Œuvrer en partenariat avec les différents organismes (OFPC, Employeurs, Associations Professionnelles, ...) pour accompagner les réinsertions, les nouveaux projets de vie et toute autre action menée par les pouvoirs publics en faveur de l'insertion des jeunes.
- 4.6. Mener une politique de relation étroite avec le monde professionnel de nature à favoriser la formation et l'insertion durable des jeunes apprentis dont il a la responsabilité.
- 4.7. Garantir la cohérence et le bienfondé des formations offertes en auditant directement les associations professionnelles et les entreprises sur la nature de leurs besoins et de l'évolution de la profession concernée.
- 4.8. Promouvoir l'apprentissage comme voie de formation pertinente et valoriser les possibilités d'évolution professionnelles.